



15ème législature

Question N° : 2544	De Mme Marie-France Lorho (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Coût médicaments pour le cancer	Analyse > Coût médicaments pour le cancer.
Question publiée au JO le : 31/10/2017 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la hausse de coût relative au traitement des cancers. Si l'explosion du coût des médicaments affecte de manière encore timide la France, elle risque bientôt de se faire ressentir pour les patients. Depuis trois ans, alerte Thierry Philip, professeur en cancérologie à l'Institut Curie, le coût des médicaments augmente d'un milliard par an. Et alors qu'en 2000, le coût du traitement du cancer s'élevait à 15 milliards, il est passé à 16,5 milliards, dont 3,5 milliards pour les seuls médicaments. D'ici 2025, le coût des médicaments du cancer risque d'atteindre la somme de 10 milliards. Poursuivre l'expérimentation de certaines molécules pour mieux améliorer la condition de guérison des patients ; soutenir l'effort en faveur de maintien des médications permettant l'allongement de la vie - à l'inverse de ce que le *National institute for health and care excellence* a proposé en refusant la prise en charge de médicaments permettant un maintien de survie trop court - ; évaluer les taux de réussite des médicaments proposés par le médecin, par voie de formulaire, de façon à ce que l'assurance maladie dispose d'un examen positif sur l'efficacité des médicaments qu'elle rembourse : telles sont les solutions ébauchées pour réduire les coûts du médicament visant à guérir le cancer. Par ailleurs, il serait légitime de distinguer le coût de la recherche, fixé par l'AMM, de celui du coût de production. La reprise par les laboratoires privés des initiatives expérimentées par des officines publiques, usant des moyens de la collectivité pour évaluer leur molécule et déposer leur brevet, ne permet pas de connaître le coût véritable qu'engendrent ces opérations. Sans cette connaissance, il faudra bientôt contraindre la licence d'office obligatoire pour les industriels, soit un passage aux génériques qui permettrait d'éviter un lissage des prix sur des décennies supplémentaires. Elle lui demande quelles dispositions elle va prendre pour pallier cette hausse de coûts préoccupante.